

L' Edito:

Une large mobilisation inter-pôles, soutenue notamment par Force Ouvrière, se déroule actuellement dans le groupe VYV3 Pays de la Loire.

Ce n'est pas moins de 260 salariés qui se sont donnés rendez-vous les 5 et 11 octobre 2021 pour revendiquer :

- L'abandon de toute dénonciation des Conventions Collectives 51 & 66.
- La suppression immédiate des trois jours de carence avec prise en charge intégrale par l'employeur.
- L'obtention des 183 € pour tou.te.s les exclu.es du Ségur à compter du 1er Juin 2021.
- L'embauche immédiate sur tous les postes vacants de personnel qualifié.
- La réintégration de tou.te.s les salarié.e.s suspendu.e.s sans perte de salaire.
- L'application de la prime Grand Âge à compter du 1er octobre 2021.
- La revalorisation immédiate des carrières alignée à minima sur la Fonction Publique Hospitalière.
- Le retour et l'obtention de la récupération des jours fériés coïncidant avec un jour de repos.
- L'obtention intégrale de la prime décentralisée dans la CCN 51 sans aucun abattement.

Une partie de ces revendications concerne notre pôle, mais c'est bien tous ensemble que nous pourrons faire barrage aux attaques incessantes des directions sur les droits des salariés de VYV3 Pays de la Loire !



Contact FO :
Vincent LANCHE Délégué Syndical
06 35 95 95 78
fomutalite@gmail.com



Retrouvez l'actualité FO VYV3 Pays de la Loire sur :



<http://vyvfopaysdelaloire.e-monsite.com/>



<https://www.facebook.com/fovyvcarepaysdelaloire/>



<https://twitter.com/VYVFO>

183€ pour tous!

183 € Pour tous les salariés du dentaire : Une revendication légitime!

Malgré la réponse de Monsieur Guéry (Directeur Général) à la motion des assistant(e)s dentaires envoyée le 25 juin à l'ensemble des salariés, le syndicat FO continue de porter la revendication des salariés du secteur dentaire. Notamment dans le cadre du mouvement inter-pôles VYV3 actuellement en cours.

S'il est vrai qu'il y a des disparités salariales dans l'entreprise et que pour FO il est indispensable d'harmoniser les salaires vers le haut, la revendication des salariés du dentaire pour obtenir les 183€ du Ségur de la santé, est tout à fait légitime.

Les agents de la Fonction Publique Hospitalière, titulaires du diplôme

d'assistant dentaire ont obtenu les 183€ du Ségur de la santé!

En outre, les assistant(e)s dentaires de la Mutualité sont sous payé(e)s comparés aux assistant(e)s dentaires du secteur privé ou de la Fonction Publique Hospitalière, quel que soit le niveau d'ancienneté (cf. tableau) .



Des salariés des centres dentaires du Mans mobilisés le 5 octobre



	Assistante Dentaire dans la Fonction Publique Hospitalière (grille indiciaire Aide-Soignante appliquée aux assistantes + Ségur)	Assistante Dentaire secteur Privé (CCN du Dentaire + prime secrétariat)	Assistante Dentaire VYV3 CCN ANEM (E4) (Salaire annuel lissé sur 12 mois)
Début de carrière (salaire net)	1613	1588	1292*
10 ans d'expérience (salaire net)	1836	1714	1350
Fin de carrière (salaire net)	2500	2243	1460**

Les élus FO au CSE ont voté contre une diminution



Lors de la réunion de la commission ASC (Activités Sociales et Culturelles) de juin, FO a été le seul syndicat à demander que 150€ soient distribués en chèque cadeaux pour les salariés. La commission composée des trois organisations syndicales a demandé qu'un vote ait lieu lors du CSE. La proposition était la suivante (extrait du compte rendu de la commission):

« Carte /Chèque cadeaux:

montant accordé : nous faisons trois propositions de montant à soumettre au vote :

la première de 75 euros , comme mis sur le budget,

OU la seconde de 110 euros, (nous ne ferons pas de sortie CSE cette année, nous reportons donc 30 000 euros sur la carte de Noël),

OU la dernière de 150 euros par personne , en reportant l'intégralité du budget sortie CSE de l'année 2021. »

Lors du CSE de septembre, les élus CFDT et

CGT, ont décidé de changer d'avis (malgré l'avis de la commission dont ils font également parti) en mettant au vote la proposition suivante: 90€ en chèque cadeau (contre 110 l'année dernière) en espérant pouvoir organiser une sortie et reporter le budget 2021 restant sur l'année 2022.. Après discussions, les élus CFDT et CGT ont finalement mis au vote la somme de 100€.

Les élus FO ont voté contre cette proposition estimant que les sorties sont très loin d'intéresser l'ensemble des salariés et que les sommes versées en chèques cadeaux étaient totalement insuffisantes.

Le CSE a décidé d'aller contre les propositions des élus FO et a voté à 14 voix contre 4 (dont les 3 voix FO) une diminution des chèques cadeaux de 10€ par rapport à l'année dernière.

De plus FO ne comprend pas l'intérêt de reporter les budgets prévus pour l'année 2021 sur 2022 et souhaite que tout le budget soit restitué aux salariés sous forme de chèques cadeaux en 2021.

Les augmentations de salaires c'est maintenant!

- Gaz : + 12 % au 1er octobre (+ 57 % depuis le 1er janvier).
 - Gazole : + 30 % en un an.
 - Fioul domestique : + 55 % en un an.
 - Electricité : + 2,1 % en 2021 ; + 4 % en février prochain.
 - Pain : augmentation prévue d'environ 10% de la baguette annoncée pour les prochains jours.
 - Mutuelles : une hausse « brutale et inédite » (entre 7 et 10 %) est attendue en 2022, selon la Fédération nationale indépendante des mutuelles (*L'Argus de l'assurance*, 29 septembre).
- Pour rappeller, en 2021, le SMIC a augmenté de 0.99% en janvier puis a été revalorisé de 2.2% au 1er octobre.



Face à toutes ces augmentations, Anthony Kerdreux, délégué syndical FO dans notre entreprise et siégeant à la branche AMEN (notre convention collective), a revendiqué avec la délégation FO lors de la réunion de branche du 22 octobre une augmentation collective de salaire de 5.6% !

Aujourd'hui, la proposition de la chambre patronale ANEM est de 0.4%, très loin des revendications FO et très éloignées de l'inflation. Inadmissible pour notre syndicat !



LA BONNE CARTE!

La force du syndicat c'est le nombre d'adhérents !

Syndiquez vous FO !

Nom:

Prénom:

Établissement:

Téléphone:

Retourner le bulletin d'adhésion à :

Par courrier: UD FO section VYV3
 14 Place Louis Imbach
 49000 Angers

Par téléphone (Vincent Lanche DS FO) 06 36 95 95 78
 Ou par Mail: fomutualite@gmail.com